

MARCHES PUBLICS

Article 42 du Code des marchés publics

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure adaptée

**Fournitures courantes et services
nécessaires pour assurer la conduite et
l'entretien des installations de chauffage
(P2) et la production d'eau chaude sanitaire**

du lycée :

Travaux

Fournitures

Services

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- Etat Région Département Commune
 Etablissement public national Etablissement public territorial Autres

SECTION 2 – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

Nom de l'organisme			
Représentant du pouvoir adjudicateur			
Adresse			
CP/Ville			
Pays (autre que la France)			
Téléphone :			Télécopie :
Courriel :			Adresse Internet (URL)

Pour formuler les adresses complémentaires, se reporter à l'annexe 1.

SECTION 3 – OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché	Fournitures courantes et services nécessaires pour assurer la fourniture d'énergie (P1), la conduite et l'entretien des installations de chauffage (P2) et la production d'eau chaude sanitaire du lycée _____ _____		
Type de marché de travaux	<input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception/réalisation		
Type de marché de fourniture	<input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Crédit bail <input type="checkbox"/> Location/vente		
Type de marché de service	Service d'entretien et de réparation (voir liste en annexe 3)		
Nomenclature	Classification CPV (<i>vocabulaire commun des marchés</i>)		
		Descripteur principal	Descripteur complémentaire
	<i>Objet principal</i>		
	<i>Objets complémentaires</i>		
Forme du marché	S'agit-il d'un marché à bon de commande ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
	S'agit-il d'un marché à tranches ?	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui

SECTION 4 – LIEU D’EXECUTION OU DE LIVRAISON

Lycée

SECTION 5 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Quantités (fourniture et services), nature et étendue (travaux)		
Option : description		
Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles. <i>Un an reconductible 4 fois pour une durée maximale d’exécution du marché de 5 ans. Le premier exercice (année N) sera d’une durée d’un an à compter du :</i>		
Acceptation de variantes	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

SECTION 6 – DIVISION DU LOT

Prestations divisées en lots Non Oui
Possibilité de présenter une offre pour 1 lot plusieurs lots l’ensemble des lots

SECTION 7 – DELAI D’EXECUTION

Délai d’exécution	Soit en 12 mois et/ou _____ jours à compter de la notification du marché. Soit à compter du ___/___/_____ et/ou jusqu’au ___/___/_____
Date prévisionnelle de début des prestations	
Date prévisionnelle de commencement des travaux	

SECTION 8 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Cautionnement et garanties exigés	
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent	<p>Financement public Budget du :</p> <p><i>Paiement par mandat administratif suivi d'un virement</i></p> <p>Comptable assignataire des paiements : <input type="text"/></p> <p>Le délai de paiement sera de 45 jours maximum à réception de la facture. Le taux des intérêts moratoires prévus à l'article 98 du Code des marchés publics est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.</p> <p>Pour chaque exercice annuel, les prestations de conduite et de maintenance (entretien courant) sont réglées à prix global forfaitaire P2. Ce prix global est révisable.</p> <p>Au 30 juin de chaque année, un intéressement sera versé au titulaire ou une pénalité lui sera retenue en fonction des écarts entre les consommations réelles NC et l'objectif défini dans le CCAP</p>
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services	<p><input type="checkbox"/> Solidaire <input type="checkbox"/> Conjoint</p>
Possibilité de présenter pour le marché ou l'un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements	<p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p>
Conditions propres aux marchés de services	<p>Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p>
Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché	<p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p>
Application de l'article 53.4 du Code des marchés publics	<p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p>

SECTION 9 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Elles devront obligatoirement être présentées dans une enveloppe extérieure contenant deux dossiers distincts, l'un relatif à la candidature, l'autre relatif à l'offre, dans les conditions prévues à de la section 15 du présent règlement.

Contenu du dossier relatif à la candidature

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45 et 52 du Code des marchés publics).

Documents relatifs à la capacité juridique du candidat :

<p style="text-align: center;">A fournir par l'ensemble des candidats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de candidature (ou DC4) • Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société • La déclaration sur l'honneur en application des articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> ➤ De ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions par les articles suivants du Code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 441-8, les articles 441-9 et 450-1 ➤ De ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue à l'article 1741 du Code général des impôts ➤ De ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du travail (lutte contre le travail dissimulé) ➤ De ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L620-1 du Code du commerce ➤ De ne pas être déclaré en état de faillite personnelle au sens de l'article L625-2 du Code du commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ➤ De ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L620-1 du Code du commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ➤ D'avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du Code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément, avant cette date, des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme de recouvrement ➤ D'être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L323-1 et L323-8-2 ou L323-8-5 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
<p style="text-align: center;">Pour les organismes subventionnés uniquement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'attestation que le prix proposé a bien été déterminé en prenant compte de l'ensemble des coûts directs et indirects concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et ne pas avoir bénéficié, pour déterminer ce prix, d'un avantage découlant des ressources ou des moyens attribués au titre d'une mission de service public.

Une déclaration type regroupant ces attestations est annexée au présent dossier de consultation.

A fournir si la situation du candidat le justifie :

- Si le candidat est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Pour les personnes physique ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an : le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.

A fournir pour une candidature présentée en groupement d'entreprises :

- Une lettre de candidature (ou DC4) faisant état de l'ensemble des membres du groupement et de l'habilitation du mandataire commun par ses co-traitant, si l'offre n'est pas signée par l'ensemble des entreprises groupées
- Par chaque co-traitant, l'ensemble des justificatifs

Documents à fournir pour apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats :

<p>Les candidats apporteront la preuve de leur capacité professionnelle, technique et financière par tout moyen.</p> <p>Ils peuvent notamment fournir, si leur situation juridique le permet :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices, si disponibles • Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, si disponibles • Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, si disponibles, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique • L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché • Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature • En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise • Les certificats de qualifications professionnelles (ou équivalents). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat • Les certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par les références à certaines spécifications techniques. D'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produite par les candidats seront acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.
--	---

En cas de candidature présentée en groupement d'entreprises, l'ensemble du groupement devra fournir l'ensemble des justificatifs listés pour justifier de ses capacités professionnelles techniques et financières.

Pour justifier des capacités professionnelles techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public.

Des formulaires type peuvent être utilisés pour fournir la plupart des renseignements demandés. Ces formulaires sont disponibles sur le site du MINEFI : <http://www.colloc.minefi.gouv.fr>

Contenu du dossier relatif à l'offre*Solution de base*

- Acte d'engagement et l'annexe N°1 « Décomposition du prix »
- L'indication de la part de marché que le prestataire a éventuellement l'intention de sous-traiter.
- Le modèle de mémoire justificatif
- L'attestation de visite
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes

NB : Quelque soit le mode de transmission de son offre (papier ou électronique), le candidat ne doit pas remettre en accompagnement de son offre le CCAP, le CCTP, le CCP ou le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Solution(s) variante(s)

Les variantes sont interdites.

SECTION 10 – CRITERE DE SELECTION DES CANDIDATURES

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les capacités techniques et financières paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

SECTION 11 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées au regard des éléments du dossier d'offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction : *(cocher une seule case)*

<input type="checkbox"/> des critères énoncés ci-contre <i>(priorité décroissante)</i>	1 - _____ 2 - _____ 3 - _____ 4 - _____ 5 - _____ Autre : _____
<input type="checkbox"/> des critères énoncés ci-contre <i>(avec leur pondération)</i>	% Les prix offerts par le candidat et leur cohérence au regard de la décomposition du prix
	% Valeur technique appréciée au regard du contenu du mémoire justificatif du candidat et de la cohérence du planning de l'annexe n°1 complétée
	%
	%
	%
	%
	%
	%
<input type="checkbox"/> du critère unique du prix le plus bas	

SECTION 12 – PROCEDURE

- Procédure adaptée inférieure à 45.000 € HT
- Procédure adaptée entre 45.000 € HT et 90.000 € HT
- Procédure adaptée entre 90.000 € HT et 210.000 € HT

SECTION 13 – DELAI D'URGENCE - JUSTIFICATION

--

SECTION 14 – CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des candidatures	Le _____ à _____ heures
Date limite de réception des offres	Le _____ à _____ heures

Délai minimum de validité des offres	Jusqu'au _____ (jj/mm/aa) Ou _____ mois Et/ou _____ jours à compter de la date limite de réception des offres
---	---

SECTION 15 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Numéro de référence attribué au marché par la personne publique	
Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels	<p>Date limite d'obtention : Le _____ à 12h.</p> <ul style="list-style-type: none"> Frais de reprographie (le cas échéant) : _____ Conditions d'obtention (choisir la modalité) : <p><input type="checkbox"/> L'ensemble du dossier de consultation peut être obtenu gratuitement par téléchargement sur : _____. Les retraits des DCE sur support « papier » peuvent être obtenus par courrier ou retrait à l'adresse mentionnée à la section 2.</p> <p><input type="checkbox"/> Seules les pièces (citer les pièces concernées) peuvent être téléchargées sur _____. Les autres pièces peuvent être obtenues par courrier ou retrait à l'adresse mentionnée à la section 2.</p>
Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration	<p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Dans l'affirmative :</p> <ul style="list-style-type: none"> Modalités de remise des échantillons ou des matériels de démonstration : _____ Montant de la prime versée au candidat (art.49) : _____ Préciser le sort des échantillons ou des matériels de démonstration (détruits, rendus, conservés) : _____
Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé	<p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Dans l'affirmative : valeur contractuelle du devis :</p> <p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p>
Contenu du dossier de consultation	<ul style="list-style-type: none"> Acte d'engagement et annexe 1 « Décomposition du prix » Indication de la part de marché que le prestataire a éventuellement l'intention de sous-traiter Modèle de mémoire justificatif Attestation de visite Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
Pièces à fournir par le candidat proposé pour l'attribution du marché	<p>Le candidat proposé pour l'attribution du marché devra être à même de fournir, dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la lettre l'en informant, les documents dont la liste figure en annexe 5 (candidat établi en France ou à l'étranger) du présent document. En cas de non production dans les délais impartis, son offre sera rejetée.</p>

<p>Modalités de remise des plis</p>	<p>Les candidatures et les offres doivent être transmises sous pli cacheté, portant les mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « MAPA » pour <i>(préciser l'objet du marché et le numéro du lot le cas échéant)</i> » • « Ne pas ouvrir » <p>Elles devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Horaires de réception des plis : 9h-12h puis 14h-16h du lundi au vendredi</p> <p style="text-align: center;">La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de marché traité en lots séparés, le candidat devra présenter une offre complète et distincte pour chaque lot. • Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé. • Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limite fixées dans ci-dessus ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.
<p>Renseignements complémentaires <i>(le cas échéant)</i></p>	

ANNEXE 1 – ADRESSES COMPLEMENTAIRES

A ne remplir qu'en cas de différence avec la section 2.

Ordre administratif	
Nom de l'organisme	
Correspondant	
Adresse	
CP/Ville	
Pays	
Téléphone	
Télécopie	
Courriel	
Adresse Internet URL	
Ordre technique	
Nom de l'organisme	
Correspondant	
Adresse	
CP/Ville	
Pays	
Téléphone	
Télécopie	
Courriel	
Adresse Internet URL	
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus	
Nom de l'organisme	
Correspondant	
Adresse	
CP/Ville	
Pays	
Téléphone	
Télécopie	
Courriel	
Adresse Internet URL	

ANNEXE 2 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS

Utiliser la présente annexe autant de fois que nécessaire.

Remplir les points « exécution et livraison » uniquement si les dates diffèrent de celles définies pour l'ensemble du marché (section 7)

Lot n° :	_____		
Classification CPV (vocabulaire commun des marchés)	<i>Champ obligatoire au-delà des seuils européens</i>		
		Descripteur principal	Descripteur supplémentaire
	Objet principal		
	Objets complémentaires		
Description succincte			
Etendue ou quantité			
Exécution	____/____/____ (jj/mm/aa)		
Livraison	____/____/____ (jj/mm/aa)		

Lot n° :	_____		
Classification CPV (vocabulaire commun des marchés)	<i>Champ obligatoire au-delà des seuils européens</i>		
		Descripteur principal	Descripteur supplémentaire
	Objet principal		
	Objets complémentaires		
Description succincte			
Etendue ou quantité			
Exécution	____/____/____ (jj/mm/aa)		
Livraison	____/____/____ (jj/mm/aa)		

ANNEXE 3 – LISTE DES CATEGORIES DE SERVICES MENTIONNEES A LA SECTION 3

- Services d'entretien et de réparation
- Services de transports terrestres (1), y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier
- Services de transport aériens : transports de voyageurs et de marchandises
- Transports de courrier par transport terrestre (1) et par air
- Services de télécommunications
- Services financiers :
 - Services d'assurances
 - Services bancaires et d'investissement (2)
- Services informatiques et services connexes
- Services de recherche et de développement (3)
- Services comptables et d'audit
- Services d'études de marché et de sondages
- Services de conseil en gestion (4) et services connexes
- Services d'architecture, services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie, services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère, services connexes de consultations scientifiques et techniques, services d'essais et d'analyses techniques
- Services de publicité
- Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés
- Services de publication et d'impression
- Services de voirie et d'enlèvement des ordures : services d'assainissement et services analogues

(1) à l'exclusion des services de transports ferroviaires

(2) sous réserve des dispositions du 5° de l'article 3 du Code des marchés publics

(3) sous réserve des dispositions du 6° de l'article 3 du Code des marchés publics

(4) à l'exclusion des services d'arbitrage et de conciliation

ANNEXE 4 – DECLARATION SUR L'HONNEUR

Modèle recommandé à remplir par le candidat ou,
en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement.

Objet du marché

Personne habilitée à engager la société ou l'entité concernée	
Nom & Prénom	
Qualité du signataire	
Adresse professionnelle	
Téléphone	
Agissant pour	<input type="checkbox"/> mon propre compte <input type="checkbox"/> le compte de _____ (indiquer le nom de la société ou de l'entité concernée)

Certifie sur l'honneur :

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts
- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail
- Ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce
- Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger
- Ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché
- Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement*
- Etre en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Pour les organismes subventionnés uniquement : que le prix proposé a bien été déterminé en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects concourant à la formation du prix de la prestation objet du contrat et ne pas avoir bénéficié, pour déterminer ce prix, d'un avantage découlant des ressources ou des moyens attribués au titre d'une mission de service public.

A

Le

Signature

* Le candidat qui est proposé pour l'attribution du marché est informé qu'il doit être à même de fournir, dans les cinq jours calendaires suivant la réception de la lettre l'en informant, les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents ainsi que les pièces mentionnées à l'article R.324-4 (R.324-7 pour les personnes établies à l'étranger).

ANNEXE 5 – DOCUMENTS ET ATTESTATIONS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT RETENU ETABLI EN FRANCE

Après attribution, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution.

Documents à remettre au pouvoir adjudicateur Le candidat à qui il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi en France, fournit à l'acheteur :	
Dans tous les cas	Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de recouvrement des cotisations et des contributions sociales et <u>datant de moins de 6 mois</u> (article R324-4 1°a).
Dans le cas où une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire ou lorsque la profession est réglementée, l'un des documents suivants <i>(article R324-4 2°)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un extrait K ou Kbis RCS (délivré par les services du greffe du Tribunal du Commerce à une date récente) • Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM • Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (avec les mentions obligatoires*) • Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription).

Attestation sur l'honneur à remettre au pouvoir adjudicateur :

L'attestation sur l'honneur est faite par le déclarant lui même, elle est datée (selon les cas, soit au jour où le candidat est informé qu'il est attributaire soit tous les 6 mois suivant la date de signature du marché), puis signée par le déclarant. Elle peut être établie soit en utilisant le présent modèle, soit sur papier libre.

J'atteste sur l'honneur :

1 - Dans tous les cas, avoir déposé, auprès de l'administration fiscale, à la date figurant sur cette attestation (article R324-4 1° b).

- L'ensemble des déclarations fiscales obligatoires
- Le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises, pour le candidat qui n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et qui n'est pas en mesure de produire un extrait K ou Kbis ou une carte d'identification justifiant d'une inscription au RM.

2 - Dans le cas où j'emploie des salariés, de la réalisation du travail par des salariés régulièrement employés au regard des articles L320, L143-3 et R143-2 du code du travail (article R324-4 3°).

A

Le

Signature

(nom et qualité de la personne ayant le pouvoir d'engager le candidat retenu)

**Les mentions obligatoires sont : le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente*

ANNEXE 6 – DOCUMENTS ET ATTESTATIONS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT RETENU ETABLI A L'ETRANGER

Après attribution, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution.

Documents à remettre au pouvoir adjudicateur	
Le candidat à qui il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi ou domicilié dans un Etat l'étranger (membre ou non de l'UE) et qui intervient en France , fournit à l'acheteur :	
Dans tous les cas	<p><i>Un document qui mentionne (article R324-7 1°a) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Son numéro individuel d'identification à la TVA en France*, en cas d'assujettissement à la TVA • Pour le candidat qui n'est pas tenu d'avoir un numéro individuel d'identification à la TVA en France : un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France <p><i>Un document attestant la régularité de sa situation sociale au regard (article R324-7 1°c) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement CE n° 1408/71 du 14 juin 1971 • Ou convention internationale de sécurité sociale • Ou, à défaut, une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme français de recouvrement et <u>datant de moins de 6 mois</u>.
Dans le cas d'une immatriculation à Registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire, l'un des documents suivants (article R324-7 2°)	<ul style="list-style-type: none"> • Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant l'inscription • Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle (comportant mentions obligatoires**) • S'agissant des entreprises en cours de création, un document, <u>datant de moins de 6 mois</u>, de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription et attestant de la demande d'immatriculation en cours.

Attestation sur l'honneur à remettre au pouvoir adjudicateur :

L'attestation sur l'honneur est faite par le déclarant lui même, elle est datée (selon les cas, soit au jour de l'attribution du marché public soit tous les 6 mois suivant la date de signature du marché), puis signée par le déclarant. Elle peut être établie soit en utilisant le présent modèle, soit sur papier libre.

J'atteste sur l'honneur (article R324-7 3°) :

Dans le cas où j'emploie des salariés pour effectuer une prestation de services d'une durée supérieure à un mois, que je fournis à ces salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R143-2 du Code du travail, ou des documents équivalents.

A	Le	Signature
		(nom et qualité de la personne ayant le pouvoir d'engager le candidat retenu)

**Le numéro individuel d'identification à la TVA est attribué par les services fiscaux en application de l'article 286ter du Code général des impôts.*

***Les mentions obligatoires sont le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel.*